

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique

Direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est

Décision du 14 octobre 2020 fixant la composition du comité technique spécial de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est

NOR : TREA2027618S

(Texte non paru au Journal officiel)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 3 mai 2018 portant création de comités techniques de réseau, de proximité et spéciaux à la direction générale de l'aviation civile et à l'Ecole nationale de l'aviation civile ;

Vu la décision du 17 janvier 2019 fixant la répartition des sièges du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est ;

Vu la décision du 15 juillet 2020 modifiée portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est), notamment son article 5 ;

Vu les propositions formulées par les organisations syndicales représentées,

Décide

Article 1^{er}

Le comité technique spécial de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est est composé ainsi qu'il suit :

Sont nommés représentants de l'administration :

Emmanuel JACQUEMIN, directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est ou son représentant, en qualité de président ;

Alexa DIELENSEGER-LAGARDE, exerçant les fonctions de cheffe du département gestion des ressources de la DSAC/NE par intérim, ou son représentant.

Article 2

Sont nommés représentants du personnel, conformément aux propositions formulées par les organisations syndicales représentées :

Membres titulaires

Aurore LACASSAGNE-SCHOETTEL (FEETS-FO)

Florence JAECKEL (FEETS-FO)

Jean-Marie LANDES (UNSA Aviation Civile)

Luc MARTINI (UNSA Aviation Civile)

Arnaud PEDRON (USAC CGT)

Membres suppléants

Nolwenn LACKNER (FEETS-FO)

Carmen STAERK (FEETS-FO)

Jean-Michel FLORET (UNSA Aviation Civile)

Paul HUMBLLOT (UNSA Aviation Civile)

Hélène POTTIER USAC CGT)

Article 3

La décision du 7 octobre 2020 fixant la composition du comité technique spécial de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est est abrogée.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique.

Fait le 14 octobre 2020.

Le directeur de la direction de la
sécurité de l'aviation civile Nord-Est

Emmanuel JACQUEMIN